



Privilège à la juridiction Française

Par **sandra74**, le **20/08/2011** à **03:15**

Bonjour à Tous, Voila je suis mariée depuis un an, sans enfant, née en france, d'origine Tunisienne et j'ai la double nationalité, mon mari est dans le même cas, contrat de mariage fait en France. Il a fait un abandon de domicile, est parti au pays, m'a envoyé une convocation pour divorce de là bas. Je suis convoquée dans 1 mois et demi, il me réclame sur l'assignation de l'argent, et fais de fausses accusations sur ma personne. J'aimerais pouvoir faire valoir mon droit à une juridiction française puis demander le divorce pour faute. Mais je ne sais pas du tout comment m'y prendre, comment formuler la lettre à écrire au juge? faut il que j'attende encore de trouver un avocat...? merci de me renseigner svp. Cordialement.

Par **Domil**, le **20/08/2011** à **03:21**

Vous commencez par prendre un avocat et vous demandez le divorce en France

Par **sandra74**, le **20/08/2011** à **19:29**

Je m'y empresse! Merci Domil. Cdlt